



LES ACHARDS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33.

Date de convocation 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué par Monsieur Michel VALLA, Maire, le 19 octobre, s'est réuni en séance ordinaire la salle du conseil municipal.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE, Pauline CAILLONNEAU,

Absents excusés : Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Christelle GAUBERT donne pouvoir à Bertrand BURNAUD, Thony CHABOT, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER

Absents : Jean-Luc BRIANCEAU, Corinne BRAUD, Odile DEGRANGE,

Nicole EDOUARD a été désignée secrétaire de séance

Présentation par François COUSSEAU, directeur d'étude du Cabinet COMPAS de l'Analyse des besoins sociaux. Il rappelle que le décret N°2016-824 du 21 juin 2016 porte obligation pour les CCAS de lancer dans la première année du renouvellement de mandature, une étude des besoins sociaux sur la commune. Cette analyse permet au CCAS, sur la durée du mandat de définir, grâce à un diagnostic socio-démographique les actions à mettre en œuvre pour répondre à des besoins du territoire. Cette étude sera suivie de compléments qualitatifs et thématiques. Pour ce faire, tous les acteurs concernés seront associés à la démarche pour construire conjointement un plan d'actions cohérent et efficace. Un séminaire sera organisé avec eux sur une thématique retenue, suivie d'une restitution.

Michel VALLA précise que la Communauté de Communes va créer une Maison France Service pour lequel 1.6 équivalent temps plein va être recruté. Une permanence se tiendra aux Achards et des permanences mobiles sur l'ensemble des 8 communes seront prévues. De même, un conseiller numérique sera également recruté afin de réduire la fracture numérique sur le territoire du Pays des Achards.

Le compte rendu de la séance du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire présente à l'assemblée les décisions du mois de octobre/novembre 2021.

D22112021-01 Création d'un poste d'assistant(e) de conservation du patrimoine :

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de responsable du pôle Culture/Communication/Vie Associative, avec pour mission principale le développement des projets culturels sur le territoire.

Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour développer les projets culturels sur le territoire et assurer la responsabilité du pôle Culture/Communication/Vie associative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine ainsi que la modification du tableau des effectifs.

D22112021-02 Marché de travaux Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau : Avenants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération D29032021-11 en date du 29 mars 2021, déclarant infructueux le lot 4 du marché de travaux de Rénovation Antoine-Rigaudeau,

Vu la délibération D26042021-04 en date du 26 avril 2021, attribuant l'ensemble des autres lots du marché de travaux de Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau,

Vu la délibération D31052021-05 en date du 31 mai 2021, attribuant le lot 4 du marché de travaux de Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau,

Vu la délibération D25102021-03 en date du 25 octobre 2021, approuvant différents avenants au marché de travaux de Rénovation de la salle Antoine Rigaudeau,

Considérant les travaux nécessaires à la reprise de maçonnerie suite aux dégradations dues à la démolition effectuée par le lot 1,

Il est nécessaire de prendre un avenant supplémentaire concernant :

➤ **Lot n°2 : Gros œuvre / JACQUES LAURENT pour 183 647,25 € HT**

- avenant n°2 : Travaux supplémentaires de reprise de maçonnerie après dépose de menuiseries extérieures; soit une plus-value de 3 166,19 € HT.

Cette modification prise en compte, en plus de l'avenant n°1 d'un montant de 5 993,89 € amène le marché de travaux pour lot 2 à un montant de **192 807,33 HT**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

***D'approuver** l'avenant n°2 du lot 2 pour un montant de 3 166,19 € HT en plus-value;

*** D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaire à la bonne exécution de la présente décision

QUESTIONS DIVERSES :

- **Présentation de l'aménagement de la zone humide en contrebas du site de l'ancien potager et le long du cimetière – Rue Beauséjour :**
 - o La végétation abondante sur la parcelle pressentie pour le futur lotissement des Mares a généré une stagnation d'humidité oxydant les minerais de fer présents en sous-sol. Cette parcelle est aujourd'hui entretenue et bien qu'elle soit sèche, les traces de fer oxydé obligent la collectivité à recréer une zone humide de qualité sur une autre parcelle. La commune a décidé de requalifier la mare artificielle et le fossé en contrebas du site de l'ancien potager donnant sur la rue Beauséjour. La mare, croupissante, va être transformée, pour créer un « Rû » s'écoulant régulièrement du haut de l'ancien site du « potager extraordinaire » vers l'Auzance permettant de requalifier ce secteur en y apportant une faune et une flore aquatique inexistante actuellement. Cette zone réaménagée et réimplantée avec des végétaux locaux pourra faire l'objet d'un cheminement piéton le long du cours d'eau avec découverte pédagogique de la faune et de la flore caractéristiques de ce milieu.
- **Telethon :**
 - o Le 28/11 : la gaule du Jaunay organise un concours de pêche autour du Bibrou

- Un match de championnat se déroulera le samedi 27/11. Comme les années précédentes, le club offrira la recette au téléthon,
- Le vendredi 3 décembre : Une marche nocturne de 8km au départ de la Grange avec pause boisson chaude en milieu de parcours puis repas chaud à emporter à l'arrivée. Début des départs : 18h.
- Le dimanche 5 décembre : Une marche de 5 km au départ du marché quartier la Chapelle. Début des départ 9h
- Le CMJ organise une vente de peluche et gâteaux le samedi matin de 10h à 12h passage du commerce – quartier La Mothe et le dimanche matin pendant le marché quartier La Chapelle.
- Corrida des Achards le 28/11/2021 quartier La Mothe
- **CCAS** : une réunion publique a eu lieu suite à l'enquête réalisée auprès des + de 60 ans. 75 personnes étaient présentes avec de bons retours et des échanges constructifs. Environ 25 personnes se sont portées volontaires pour faire partie du groupe de réflexion.
- **Gôûter des ainées** : compte tenu des conditions sanitaires qui se sont dégradées, le CCAS maintien uniquement le spectacle avec distanciation sociale et respect des gestes barrières. Des chocolats seront distribués au + de 75 ans accompagnés d'un petit panier garni pour les couples.
- **Vœux du maire** : Les vœux sont en cours d'organisation et devraient se dérouler le 11 janvier si les conditions sanitaires le permettent.
- **Les commissions à venir :**
 - Groupe de travail : Etude de stratégie urbaine le 2 décembre à 18h00 salle du conseil
 - Conseil municipal : le 13 décembre à 20h Salle du conseil

La séance du conseil municipal est clôturée à 21H50.

Le Maire,

Michel VALLA